



BORDEREAU D'ELIMINATION


Les boites sont numérotés de 1 à l'infini. L'intitulé doit être le plus précis possible et les dates extrêmes mentionnées. Ne pas oublier d'indiquer le métrage total (la somme des boites prises dans la largeur – en général une boite représente 10 cm)

Visa du responsable du service

Visa du directeur des Archives départementales